



INTERNATIONAL TABLE TENNIS FEDERATION

Tennis de table

A. ÉPREUVES (5)

Épreuves masculines (2)	Épreuves féminines (2)	Épreuve mixte (1)
Simple Par équipes	Simple Par équipes	Double mixte

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le tennis de table :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	82	3	1	86
Femmes	82	3	1	86
Total	164	6	2	172

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	3	- 1 équipe maximum de 3 athlètes - 2 athlètes maximum en simple - 1 athlète maximum en double mixte
Femmes	3	- 1 équipe maximum de 3 athlètes - 2 athlètes maximum en simple - 1 athlète maximum en double mixte
Total	6	

3. Mode d'attribution des places :

Les places sont attribuées aux CNO qualifiés pour les épreuves par équipes (1 équipe et 2 simples) et aux athlètes pour les places restantes en simples ainsi que pour le double mixte.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Autres conditions requises par la FI :

La qualification est ouverte à tous les athlètes sélectionnés par leur FN et autorisés par leur CNO à participer aux Jeux Olympiques. Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent :

- se conformer aux règles de l'ITTF telles qu'elles figurent dans le dernier manuel de l'ITTF ([cliquer ici](#)).
- remplir les critères d'admission établis par l'ITTF pour les compétitions olympiques ([cliquer ici](#)).
- les athlètes invités par la commission tripartite doivent avoir figuré sur l'une des listes de classement de l'ITTF établies entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2021.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Quatre-vingt-six (86) athlètes hommes et quatre-vingt-six (86) athlètes femmes se qualifieront comme suit :

Qualification par équipes:

- | | |
|---|--|
| 6 | Qualification continentale, à raison d'une équipe (3 athlètes) par CNO |
| 9 | Qualification mondiale, à raison d'une équipe (3 athlètes) par CNO |
| 1 | Place pays hôte (si pas encore qualifié) |

16

Qualification en simples :

- | | |
|------|---|
| 32 | À raison de deux (2) athlètes par CNO ayant une équipe qualifiée. |
| 22 | Qualification continentale, à raison de deux (2) athlètes maximum par CNO |
| 1 | Place sur invitation de la commission tripartite |
| 2-8 | Pas moins de deux (2) et pas plus de huit (8) athlètes issus du tournoi mondial de qualification en simples |
| 1-13 | Au minimum un (1) athlète issu du classement mondial ITTF |

64-70 À raison de deux (2) athlètes maximum par CNO pour participer en simples

Qualification en double mixte : *

- | | |
|---|---|
| 6 | Qualification continentale à raison d'une (1) paire maximum par CNO |
| 4 | Grandes Finales du World Tour 2019 à raison d'une (1) paire maximum par CNO |
| 4 | World Tour 2020 à raison d'une (1) paire maximum par CNO |
| 1 | World Tour 2020 ou WTT 2021 à raison d'une (1) paire maximum par CNO |
| 1 | Place pays hôte |

16 À raison d'une (1) paire maximum par CNO pour participer au double mixte. Les athlètes font partie du quota attribué aux équipes si leur CNO a qualifié une équipe du même sexe.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont présentées dans l'ordre de qualification.

HOMMES / FEMMES

Qualification par équipes

Nombre de places par sexe	Épreuve de qualification par équipes
18	<p>1. Qualification continentale par équipes</p> <p>Les équipes les mieux classées, non encore qualifiées, obtiendront une (1) place de qualification par équipe en respectant le nombre maximum d'athlètes par CNO. Chaque continent organisera une épreuve pour déterminer son représentant continental :</p> <ul style="list-style-type: none">1 pour l'Afrique1 pour l'Asie1 pour l'Europe1 pour l'Amérique latine1 pour l'Amérique du nord1 pour l'Océanie <hr/> <p>6 Total</p> <p>L'ITTF et ses fédérations continentales sont responsables de l'organisation des épreuves continentales de qualification conformément aux règles générales pour les épreuves de qualification olympiques.</p> <p>L'ITTF et ses fédérations continentales devront planifier les épreuves de qualification par équipes (dates, lieux et nombre de places de qualification dans chaque tournoi) avant le 31 décembre 2019 et annoncer les noms des équipes qualifiées après chaque épreuve de qualification, conformément au quota ci-dessus et aux délais fixés. Six (6) équipes se qualifieront.</p> <p>Chaque CNO ayant une équipe masculine ou féminine qualifiée pourra nommer deux (2) athlètes pour participer en simples.</p>
27	<p>Qualification mondiale par équipes</p> <p>L'ITTF planifiera l'épreuve mondiale de qualification par équipes (entre le 1^{er} et le 31 janvier 2020). Les neuf (9) équipes les mieux classées, non encore qualifiées, obtiendront une (1) place de qualification par équipe en respectant le nombre maximum d'athlètes par CNO.</p> <p>Chaque CNO ayant une équipe masculine ou féminine qualifiée pourra nommer deux (2) athlètes pour participer en simples.</p>
3	<p>Pays hôte : Une (1) équipe</p> <p>Si le pays hôte n'a pas obtenu de qualification via la procédure de sélection par équipes, il a l'assurance d'avoir une (1) place par équipes et deux (2) places en simples pour chaque sexe.</p>



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Qualification en simples

Nombre de places par sexe	Épreuve de qualification
22	<p>1. Qualification continentale en simples</p> <p>Les athlètes ayant obtenu les meilleurs résultats aux épreuves continentales de qualification en simples, organisées entre le 1^{er} juin 2019 et le 30 avril 2021, et qui ne font pas partie d'un CNO ayant déjà qualifié une équipe du même sexe, se qualifieront pour les Jeux Olympiques, les places étant réparties comme suit :</p> <p>4 pour l'Afrique 6 pour l'Asie 6 pour l'Europe 4 pour l'Amérique latine 1 pour l'Amérique du Nord 1 pour l'Océanie</p> <hr/> <p>22 Total</p> <p>Un maximum de deux (2) athlètes par CNO peut se qualifier.</p>
2	Pas moins de deux (2) et pas plus de huit (8) athlètes issus du tournoi mondial de qualification en simples, organisé au plus tard le 31 mai 2021.
1	Au minimum un (1) athlète issu du classement mondial ITTF de juin 2021

Qualification en double mixte

Nombre de places par sexe	Épreuve de qualification
6	<p>L'athlète le mieux classé, non encore qualifié, obtiendra une (1) place de qualification tant que le quota maximum d'athlètes par CNO est respecté. Chaque continent organisera une épreuve pour déterminer son représentant continental :</p> <p>1 pour l'Afrique 1 pour l'Asie 1 pour l'Europe 1 pour l'Amérique latine 1 pour l'Amérique du nord 1 pour l'Océanie</p> <hr/> <p>6 Total</p> <p>L'ITTF et ses fédérations continentales sont responsables de l'organisation des épreuves continentales de qualification conformément aux règles générales pour les épreuves de qualification olympiques.</p>



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

	<p>L'ITTF et ses fédérations continentales devront planifier les tournois de qualification en double mixte (dates, lieux et nombre d'athlètes à qualifier dans chaque tournoi) qui se tiendront entre le 1^{er} juin 2019 et le 30 avril 2021.</p> <p>Tout athlète qualifié en double mixte doit faire partie de la composition de l'équipe si son CNO a qualifié une équipe du même sexe.</p>
4	<p>Grandes Finales du World Tour 2019, à raison d'une (1) paire maximum par CNO</p> <p>Tout athlète qualifié en double mixte doit faire partie de la composition de l'équipe si son CNO a qualifié une équipe du même sexe.</p>
4	<p>World Tour 2020, à raison d'une (1) paire maximum par CNO</p>
1	<p>World Tour 2020 ou World Table Tennis (WTT) 2021, à raison d'une (1) paire maximum par CNO</p>
1	<p>Si le pays hôte n'a pas qualifié une paire en double mixte via la procédure de sélection susmentionnée, il a l'assurance d'avoir une (1) place en double mixte, les athlètes faisant partie du quota par équipes.</p>

PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte a l'assurance d'avoir

- une (1) équipe
- deux (2) places en simple hommes et deux (2) places en simple femmes
- une (1) paire en double mixte

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Deux (2) places sur invitation de la commission tripartite, une (1) en simple hommes et une (1) en simple femmes, sont disponibles pour les CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Les athlètes invités par la commission tripartite doivent avoir figuré sur l'une des listes de classement de l'ITTF établies entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2021.

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2020 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXII^e Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Après chaque épreuve de qualification continentale ou mondiale, l'ITTF publiera les résultats sur son site web (www.ittf.com) et informera les CNO concernés des places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors quinze (15) jours pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places, comme expliqué au paragraphe H. **Période de qualification.**

Suite à la sélection par le biais de son classement olympique, l'ITTF confirmera aux CNO/FN par écrit et avant le 5 juin 2021 la liste complète des noms de tous les athlètes et équipes qualifiés.

L'ITTF publiera d'ici le 30 juin 2021 la confirmation de la liste finale de tous les athlètes et équipes qualifiés.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

1. Tournoi continental de qualification (par équipes/en simples/en double mixte)

Toute place de qualification inutilisée, obtenue via les tournois continentaux de qualification, sera réattribuée à l'équipe/l'athlète du même sexe ou à la paire en double mixte admissible, non encore qualifié(e), occupant le rang suivant au tournoi continental de qualification concerné.

Si les quotas en simples / en double mixte par continent ne sont pas atteints d'ici le 15 mai 2021, les places de qualification restantes seront réattribuées à l'athlète du même sexe ou à la paire en double mixte admissible, du même continent, occupant le rang suivant au classement olympique en simples/en double mixte de l'ITTF de mai 2021.

Si les quotas par équipes par continent ne sont pas atteints d'ici le 15 mai 2021, les places de qualification restantes seront réattribuées à l'équipe du même sexe et du même continent, occupant le rang suivant au classement olympique par équipes de l'ITTF de février 2020.

2. Double mixte (Grandes Finales du World Tour 2019 / World Tour 2020 / WTT 2021)

Toute place de qualification inutilisée, obtenue via les Grandes Finales du World Tour 2019 / les tournois du World Tour 2020 / les tournois du WTT 2021, sera réattribuée à la paire en double mixte admissible, non encore qualifiée, occupant le rang suivant au classement olympique en double mixte de l'ITTF publié le mois suivant la tenue de la dernière épreuve de qualification (World Tour 2020 / WTT 2021).

Tout athlète qualifié en double mixte fera partie de la composition de l'équipe si son CNO a qualifié une équipe masculine et/ou féminine.

3. Tournoi mondial de qualification (par équipes/en simples)

Toute place de qualification inutilisée obtenue via les tournois mondiaux de qualification par équipes/en simples sera réattribuée à l'équipe/l'athlète admissible, du même sexe, non encore qualifié(e), occupant le rang suivant au tournoi mondial de qualification par équipes/en simples correspondant.

Si les quotas mondiaux de qualification par équipes ne sont pas atteints d'ici le 15 février 2020, les places restantes seront attribuées à l'équipe admissible du même sexe, non encore qualifiée, occupant le rang suivant au classement olympique par équipes/en simples établi par l'ITTF en février 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Si les quotas mondiaux de qualification en simples ne sont pas atteints d'ici le 15 juin 2021, les places restantes seront attribuées à l'athlète admissible du même sexe, non encore qualifié, occupant suivant au classement olympique en simples établi par l'ITTF en juin 2021.

4. Places de qualification non allouées dû à l'annulation d'épreuves

Toute place non utilisée en raison de l'annulation de l'un des tournois de qualification sera réattribuée à la paire ou à l'athlète suivant le mieux classé, pas encore qualifié, sur la liste du classement de qualification olympique en double mixte et en simple de l'ITTF en mai 2021 (double mixte) et en juin 2021 (simple).

5. Classement olympique en simples de l'ITTF

Toute place de qualification inutilisée obtenue via le classement olympique en simples de l'ITTF sera réattribuée à l'athlète admissible du même sexe, non encore qualifié, occupant le rang suivant au classement olympique en simples établi par l'ITTF en juin 2021.

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Les places non utilisées par le pays hôte seront réattribuées à l'équipe/l'athlète/la paire admissible occupant le rang suivant au classement olympique par équipes/en simples/en double mixte de l'ITTF établi en juin 2021.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISÉES

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation, celle-ci sera réattribuée à l'athlète admissible occupant le rang suivant au classement olympique en simples de l'ITTF établi en juin 2021.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS P

ATHLÈTES REMPLAÇANTS 'P'

Les athlètes remplaçants 'P' ne font pas partie des concurrents et ne sont donc pas inclus dans le quota d'athlètes mentionné au paragraphe **B. Quota d'athlètes**. De plus amples informations sur les droits d'accès et les quotas sont disponibles dans *L'accréditation aux Jeux Olympiques – Guide des utilisateurs*. Les athlètes remplaçants 'P' peuvent uniquement faire partie des concurrents selon les conditions stipulées dans le document intitulé *Politique de remplacement tardif des athlètes - CIO/Tokyo 2020*.

Critères d'admission :

Les athlètes remplaçants 'P' doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les concurrents telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

Quota :

Chaque équipe qualifiée a droit à un (1) athlète remplaçant 'P'.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
1 ^{er} octobre 2018	L'ITTF et ses fédérations continentales déterminent les tournois continentaux de qualification pour les équipes, les simples et le double mixte
1 ^{er} juin 2019 – 31 janvier 2020	Épreuves continentales de qualification par équipes de l'ITTF
1 ^{er} juin 2019 – 30 avril 2021	Épreuves continentales de qualification en double mixte de l'ITTF
1 ^{er} juin 2019 – 30 avril 2021	Épreuves continentales de qualification en simples de l'ITTF
1 ^{er} décembre 2019 – 25 décembre 2019	Qualification en double mixte de l'ITTF lors des Grands Finals du World Tour (4 paires se qualifieront)
1 ^{er} janvier 2020 – 31 janvier 2020	Tournoi mondial de qualification par équipes de l'ITTF
1 ^{er} janvier 2020 – 30 avril 2021	Qualification en double mixte de l'ITTF lors de deux (2) épreuves du World Tour (2020 WT GER, 2020 WT QAT) (4 paires se qualifieront)
Au plus tard le 30 avril 2021	Qualification en double mixte de l'ITTF lors d'une (1) épreuve du World Tour 2020 ou du WTT 2021 (1 paire se qualifiera)
15 mai 2021	Date limite à laquelle les CNO devront avoir envoyé la composition des équipes/des simples/des doubles mixtes
Au plus tard le 31 mai 2021	Tournoi mondial de qualification en simples de l'ITTF
Au plus tard le 5 juin 2021	Attribution des places de qualification pour le classement de qualification olympique de l'ITTF
À partir du 1 ^{er} juillet 2019*	Publication tous les mois du classement olympique de l'ITTF pour information (simples, équipes et double mixte)
15 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir envoyé leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite
15 jours après chaque épreuve	Les CNO confirmeront l'utilisation des places obtenues à l'issue des tournois de qualification.
20 juin 2021	Les CNO confirmeront l'utilisation des places en simples obtenues par le biais du classement olympique.
15 février 2020	Le CNO du pays hôte confirmera l'utilisation de ses places pays hôte.
À confirmer	La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution de ses places sur invitation aux CNO.
Au plus tard le 30 juin 2021	L'ITTF réattribuera toutes les places inutilisées et publiera sa liste finale de qualification/participation.
5 juillet 2021	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
23 juillet – 8 août 2021	Jeux Olympiques de Tokyo 2020